

Merci de respecter la mise en forme de ce document (police, caractères, marges, etc)

Formulaire de restitution d'une synthèse

Arrondissement : BORDEAUX

Merci de supprimer les intitulés qui ne correspondent pas à votre situation

Type de réunion

Réunion de service académique

Discussion sur le constat

Une synthèse du constat est présentée à l'ensemble des participants pour le débat. Cette présentation est source d'interrogations :

? Les missions :

Quels résultats attend-on de l'école ? Les points de vue doivent être recueillis à tous les niveaux. Les intérêts des acteurs vont vers des champs différents. Comment faire pour s'inscrire dans une démarche constructive ?

Le système est-il responsable des sorties sans qualification ? Le traitement doit-il être effectué en amont ou en aval dans le monde professionnel ? L'école ne peut pas gérer toutes les difficultés et sur le constat que les élèves des milieux défavorisés sont prioritairement concernés par les sorties sans qualification il sera difficile d'agir. On demande à l'école de traiter de plus en plus de choses. Le suivi des élèves en situation de « décrochement scolaire » ne semble pas avoir été la priorité au niveau des moyens.

La mission de l'école se limite-t-elle à l'instruction ? En plus de la construction de l'individu, n'a-t-elle pas non plus une vocation sociale qui amènerait à la mise en place d'un système de compensation au moyen de la discrimination positive ? Il reste à déterminer le socle de savoir et la façon dont il doit être mis en place.

? La formation des enseignants :

Il existe un décalage extraordinaire entre la formation initiale et les réalités du terrain d'exercice. Les dispositifs mis en place sont souvent méconnus des enseignants. La formation (initiale et continue) se limite à la discipline et concerne trop peu le traitement de la difficulté scolaire. Sur le terrain, l'enseignant doit s'occuper des élèves alors qu'il n'a été formé qu'à l'enseignement de sa matière. Les enseignants sont désarmés, la formation n'est pas à la hauteur des besoins. L'institution n'arrive pas à répondre, en formation continue, à l'ensemble des demandes de stage d'équipe (concernant par exemple la psychologie de l'adolescent). Les dispositifs de formation sont conçus comme une offre, les besoins en formation ne sont pas suffisamment pris en compte. C'est l'individu qui doit pouvoir évaluer son besoin en formation. Certaines formations devraient être rendues obligatoires ou concerner des publics désignés. Dans la mesure où la demande est plus forte que l'offre, les stagiaires sont choisis en fonction d'un barème (conséquence : ce sont souvent les mêmes stagiaires qui sont retenus).

? L'évaluation :

L'école, même si elle fait l'objet de nombreuses critiques, peut être fière de la mise en place de certains dispositifs : l'école maternelle (qui n'est pas une garderie), la scolarisation des enfants malades, des enfants handicapés, des enfants d'étrangers. Les difficultés d'évaluation des effets de ces domaines particuliers sont pourtant réelles.

L'action culturelle : les moyens sont en récession. Comment peut-on mesurer la plus-value ? Comment mesurer les avancées du système ?

? L'aspect égalitaire du système :

Le système n'est pas égalitaire. Il sait faire réussir les bons élèves. Le résultat est plus contestable pour les autres. La réussite de l'ensemble des élèves avec prise en compte de leur diversité est un objectif difficile à atteindre. L'école est trop centrée sur le dispositif de formation initiale. L'absence de lisibilité sur les passerelles possibles est fréquente et la continuité par rapport à un dispositif expérimental n'existe pas toujours.

L'école n'est pas apte à réduire toutes les disparités. Parfois même, elle les accentue en concentrant par exemple sur un même établissement des élèves de catégories socioprofessionnelles défavorisées. Certains types de publics d'élèves font fuir les familles (exemple avec l'accueil des gens du voyage). Le schéma départemental concernant la détermination des emplacements pour les gens du voyage accentue le phénomène en accumulant les problèmes sur le même secteur.

La notion de réussite reste la priorité des parents d'où la volonté de donner à son enfant un maximum de chances là où la famille se trouve. L'école n'y parvient pas toujours. L'école devrait aussi garantir à l'élève d'exercer tous ses talents, de pouvoir reprendre ses études tout au long de sa vie professionnelle avec des formations diplômantes dans le cadre de la formation continue. La validation des acquis de l'expérience représente une vraie richesse dans ce domaine.

Il existe un décalage entre la filière choisie pour le baccalauréat et le parcours professionnel. Ce n'est pas seulement le cursus initial qui assure la vie professionnelle. L'école devrait garantir à un élève la possibilité d'avoir un trajectoire sur mesure. Parallèlement, il ne faut pas faire croire aux élèves que n'importe quel baccalauréat permet l'accès à l'enseignement universitaire. La sélection existe malgré l'obtention du diplôme.

La représentation du monde éducatif par rapport à la notion de réussite est faussée : le système éducatif renvoie sur le lycée professionnel l'absence de réussite. Le LP est encore trop souvent une orientation par l'échec (orientation négative) ce qui induit une fuite des élèves en cours d'année, soit par ennui, soit parce qu'ils rejoignent la vie de l'apprentissage.

? Les perspectives d'avenir :

Les métiers d'avenir ne sont pas toujours connus. Il conviendrait de déterminer des socles culturels communs de compétences qui permettraient en cas de ré-orientation professionnelle de mieux faire face. Ce socle peut aussi permettre de réaliser une insertion professionnelle dans un autre domaine (exemple des tronc communs du tertiaire : comptabilité, secrétariat, vente).

? Les personnels :

Le rôle des directeurs d'écoles pourrait faire l'objet d'une réforme. Le lien serait plus fort s'ils disposaient du même statut que les chefs d'établissements du second degré.

Les enseignants devraient tourner sur des postes en collège et en lycées et lycées professionnels.

Les personnels administratifs ne sont pas suffisamment valorisés.

? Les structures :

La création d'internats en collège peut être une solution à certains cas d'élèves en difficulté. Les établissements privés apportent des réponses ; Les internats sont parfois plus liés à l'existence de certaines sections élitistes qu'à des structures d'accueil de publics à besoin éducatif. Il n'est pas forcément choquant que les établissements développent des stratégies pour attirer des élèves qui peuvent garantir l'expression des talents.

? Le coût du système éducatif :

La part de l'état n'a cessé de croître et les résultats ne suivent pas. Faudra-t-il toujours plus de moyens ? Comment l'école doit-elle utiliser les moyens dont elle dispose ? L'école doit-elle avoir toujours plus d'argent ? Il conviendrait de mettre en place des outils pour calculer l'impact des moyens mis en œuvre, de mieux suivre les budgets et leur utilisation afin de pouvoir, à moyens constants, mieux employer les crédits. La LOLF est un outil qui sera intéressant à condition de choisir des indicateurs objectifs et pertinents. Il convient d'analyser les points faibles et les points forts de notre système. Il faut jouer la carte de la transparence sur l'utilisation des deniers publics. On constate également des gâchis de ressources : exemple des professeurs des écoles qui ont des compétences dans un domaine particulier (langues avec des formations lourdes) que l'on n'exploite pas alors que des

personnes extérieures interviennent (rémunérations). La préoccupation d'efficacité est présente chez chacun des acteurs.

En fonction des intérêts manifestés par les participants, il est décidé collectivement que les trois questions retenues feront l'objet d'un travail en ateliers.

Question n° 2 : Quelles doivent être les missions de l'école, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

La prise en charge globale de l'enfant dès l'école élémentaire contribuerait à une meilleure réussite de l'école dans l'accomplissement de ces trois missions : instruire, éduquer et orienter. Le rôle de l'école à travers ses missions est de permettre le développement intellectuel, physique et des sensibilités de chaque enfant. L'école doit s'inscrire dans un réseau global de prise en charge des enfants qui relève d'acteurs professionnels, partenaires du système éducatif, car l'enseignant n'est pas le mieux à même d'intervenir dans certains domaines. L'école reste le lieu physique privilégié mais elle ne peut gérer la prise en charge globale de l'élève à elle seule. La difficulté majeure résiderait dans la définition des signes d'alerte à partir desquels l'état (ou les collectivités) devrait intervenir dans la prise en charge de l'enfant en difficulté sans porter atteinte à la liberté des familles. Parallèlement, une réflexion devrait s'engager sur la gestion du temps scolaire de l'enfant.

L'idée retenue serait donc de fédérer dans la maison « école » des expertises professionnelles notamment pour les élèves en difficulté. L'état définirait à quel moment son intervention serait nécessaire à travers la mise en place d'un groupe chargé d'analyser des signaux d'alerte. Le système devrait disposer de référentiels au niveau des seuils d'alerte et renforcer les dispositifs et les modalités de co-éducation. Le groupe d'aide constitué prendrait alors l'enfant en charge dès l'apparition des signes d'alerte, en cohésion avec la famille. L'objectif prioritaire de l'école est d'apporter une aide à l'élève pour qu'il trouve la voie dans laquelle il se réaliserait le mieux par une orientation « positive » construite en synergie avec les familles et des partenaires associés. Les valeurs des familles doivent être intégrées à l'élaboration du parcours de l'élève. Les missions de l'école seraient ainsi centrées sur l'éducation et l'instruction, et la responsabilité de prise en charge globale de l'enfant partagée entre différents partenaires.

QUESTION N° 20 : Comment l'école doit-elle utiliser au mieux les moyens dont elle dispose ?

Une mutualisation territorialisée des moyens déployés par la sphère éducative améliorerait le service rendu aux élèves, aux familles et à l'ensemble des usagers. Les moyens en personnels pour lesquels le regroupement géographique pourrait être envisagé, concerneraient les inspecteurs de l'éducation nationale, les assistantes sociales, les médecins, les infirmières, les conseillers d'orientation psychologues et les personnels des CIO, les RASED, les ATOSS de ces différents services. Ce guichet unique permettrait d'améliorer la coordination, la concertation et la lisibilité du système, de mettre en place un secrétariat commun et générerait ainsi des économies substantielles de frais de fonctionnement. Le suivi de l'élève tout au long de son cursus relèverait d'un projet d'équipe dont les potentiels seraient mis en commun. Le choix du niveau de regroupement le plus pertinent

devrait être en cohérence avec l'aménagement du territoire. Une unité géographique pour 10 000 élèves constituerait un pôle éducatif intéressant et renforcerait le lien entre le 1^{er} et le 2nd degré.

Ce dispositif correspondrait à une redéfinition des métiers de l'école par une autre organisation territoriale pour une meilleure satisfaction des usagers, et à la recherche de la mise en cohérence par la proximité pour un meilleur service rendu. La création d'un guichet unique constituerait un pôle d'expertise scolaire et éducative.

La polyvalence et l'adaptabilité des personnels ATOSS gagneraient à être mieux valorisées. L'identité passe par le sentiment d'appartenance à un groupe, une revalorisation de la perception de ces personnels, une amélioration de leurs dispositifs de formation et un alignement des salaires (à catégorie égale) sur les grilles des personnels enseignants constitueraient des signes de cette reconnaissance.

Question n° 22 : Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?

Il faut donner davantage de place à la pratique de terrain, et permettre cette pratique en amont du recrutement et de la formation initiale ; nous avons tous remarqué combien les aide-éducateurs ont constitué un vivier important pour les formations de professeurs (surtout de PE) et cette expérience a permis à certains de constater qu'ils n'étaient pas faits pour ce métier. Aurait-ils démissionné une fois nommés ? Sans doute pas.

Le concours de recrutement doit être sélectif pour éviter les erreurs d'orientation. Il doit permettre de déceler les aptitudes des candidats à une pratique professionnelle basée sur les relations humaines. La sélection ne doit pas porter de manière exclusive ou très prééminente sur les compétences disciplinaires des candidats. L'esprit critique (y compris à son endroit...), la capacité d'adaptation, la sociabilité et la créativité sont aussi des attitudes (ou aptitudes...) qu'il semble souhaitable de percevoir chez un futur enseignant.

La formation initiale doit être une formation professionnelle ; une grande place doit y être faite à la pédagogie et la pratique de terrain accompagnée, puis responsabilisée, doit être plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cet accompagnement doit se poursuivre pendant les premières années de pratique professionnelle, toujours dans une optique de formation initiale. Leur tâche est souvent rendue plus ardue encore du fait de leur nomination sur des postes dans des zones sensibles. L'accompagnement doit donc concerner non seulement les personnes, mais aussi les établissements des secteurs difficiles qui ont besoin de moyens financiers et humains supérieurs aux autres. Il faut plus de moyens pour la formation continue qui permet à l'enseignant de porter un regard critique sur sa pratique, de prendre du recul, d'échanger avec d'autres, de se tenir au courant des avancées importantes en didactique des disciplines ; c'est une pause nécessaire dans la carrière d'un enseignant.

Concernant l'évaluation, il apparaît aux professeurs présents qu'il serait souhaitable de donner du sens à l'inspection, en terme de formation ; son seul intérêt aujourd'hui, même relatif, réside dans l'accélération ou non de l'avancée du fonctionnaire sur la grille indiciaire de la fonction publique... Il serait intéressant que cette évaluation ouvre sur des perspectives de formation, aussi bien à l'échelle de l'individu qu'à l'échelle académique.

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1 Le concours doit plus tenir compte des aptitudes relationnelles des candidats professeurs, l'institution doit prévoir un véritable dispositif d'accompagnement de formation continue tout au long de la carrière des enseignants et la formation initiale doit être orientée vers la réalité du métier.

2 La création d'un pôle éducation mutualisant l'ensemble des compétences de la sphère éducative permettrait la mise en place d'un guichet unique d'expertise scolaire et éducative.

3 Une fédération des compétences ne se réduisant pas au potentiel scolaire doit conduire à la prise en charge globale de l'enfant à l'école élémentaire, il faudrait renforcer les dispositifs et les modalités de co-éducation.